



ÉCONOMIE B6

Pas de récession en 90 ni en 91, prévoit le Conference Board

A WINDSOR A5

Domtar investit dans un atelier de carbonate de calcium

HOCKEY D1

2e jeu blanc de suite pour Bergeron des Canadiens: 3-0



Le gardien Jean-Claude Bergeron a repoussé les 33 tirs des Oilers du Cap-Breton, hier.

Les Nordiques triomphent 8 à 6 contre les Jets

ZONAGE A3

L'immeuble de la rue Mont-Plaisant sera jugé conforme

CONFLIT D8

Hydro demande un retrait temporaire du droit de grève

LIBÉRAUX B1

Paul Martin entre dans la course aujourd'hui



Paul Martin

MÉTÉO A2

(17^e jour de l'année)

**Pluie: 0 à 4 C
Lever du soleil: 7 h 22
Coucher du soleil: 16 h 32
Demain: nuageux**

Tout en rejetant l'Accord du lac Meech

Chrétien reconnaît les 5 conditions du Québec

Marie TISON Ottawa (PC)

Jean Chrétien rejette toujours l'Accord du lac Meech tel que rédigé, mais il a donné son appui hier aux cinq conditions posées par le Québec pour regagner le giron constitutionnel.

«À mon avis, ces cinq propositions étaient et demeurent toujours raisonnables, modérées et capables de servir de fondement à des arrangements profitables à tous les Canadiens, a déclaré M. Chrétien. Elles nous fournissent une base solide pour négocier une entente constitutionnelle.»

M. Chrétien, qui n'a toujours pas annoncé officiellement sa candidature à la direction libérale, a exposé sa position constitutionnelle hier dans le cadre d'un discours prononcé devant les étudiants de la Faculté de droit de l'université d'Ottawa.

Il a égratigné le premier ministre québécois Robert Bourassa au passage, rappelant que M. Bourassa était un simple employé du ministre fédéral des Finances alors que lui-même en était le ministre d'État.

M. Chrétien a soutenu que l'Accord du lac Meech allait bien au-delà des propositions du gouvernement du Québec, et que certaines de ses dispositions pouvaient affaiblir les institutions nationales.

Amendements

Il a proposé six amendements majeurs à l'entente constitutionnelle, à commencer par l'ajout d'une disposition spécifiant que rien dans l'accord n'avait pour but de diminuer les droits des Canadiens.

Il a suggéré de reconnaître le caractère distinct du Québec dans le préambule de la Constitution afin d'enlever à cette disposition tout caractère interprétatif. Il a affirmé que le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, Gil Rémillard, avait lui-même proposé d'en faire une disposition préambulaire.

M. Chrétien a également suggéré d'ajouter une disposition engageant les gouvernements fédéral et provinciaux à soutenir activement le fait français à travers le pays et d'éliminer la règle de l'unanimité pour les modifications aux institutions nationales, au profit d'un droit de veto pour chacune des quatre grandes régions du Canada.

Il a finalement proposé de préciser les règles de nomination des sénateurs et des juges de la Cour suprême, et de spécifier que la compensation versée aux provinces qui se retirent d'un programme national devrait ser-



Les propos de l'ex-ministre Jean Chrétien n'ont pas toujours été bien accueillis, hier, par les étudiants de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

vir pour atteindre l'objectif national visé.

M. Chrétien s'en est finalement pris aux gens d'affaires et aux citoyens influents qui réclament l'adoption de l'Accord du lac Meech, affirmant que l'intérêt national serait mieux servi s'ils s'efforçaient de convaincre les premiers ministres de retourner à la table de négociations.

Le passé hanté

Même devant cette assemblée d'étudiants dans la jeune vingtaine, le passé est venu hanter l'ancien ministre de l'administration Trudeau. Lorsqu'il a affirmé que les Québécois n'avaient pas été humiliés en 1982, il s'est mérité à la fois des applaudissements et des huées. Un étudiant francophone lui a demandé comment il entendait faire oublier au Québécois cette «nuit des longs couteaux».

M. Chrétien a répliqué qu'il n'était pas responsable de l'exclusion du Québec lors du rapatriement de la Constitution.

«S'il n'y a pas eu d'entente avec le gouvernement du Québec en novem-

bre 1981, c'est parce que le gouvernement d'alors s'était engagé à faire l'indépendance et qu'il ne pouvait pas signer une entente avec le reste du Canada», a-t-il déclaré.

Désirant se démarquer de son image d'homme du passé, le candidat officieux a insisté sur l'importance de renouveler les politiques libérales pour répondre aux besoins de l'époque actuelle.

«Nous devons combler des lacunes, aborder des questions qui n'étaient pas inscrites à l'ancien programme libéral», a-t-il déclaré, mentionnant notamment l'importance de la protection de l'environnement.

M. Chrétien a nié avoir soumis à l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau le texte du discours prononcé hier. Il a cependant admis que M. Trudeau avait pris connaissance d'une première version du discours, et qu'ils en avaient discuté ensemble.

Les médecins ouvrent la porte à la pratique des sages-femmes

Michel VENNE Québec (PC)

Devant la volonté ferme du gouvernement d'aller de l'avant avec une loi autorisant la pratique des sages-femmes, les médecins ont assuré hier le ministre de la Santé qu'ils respecteraient la volonté du législateur et lui accorderont leur collaboration, en dépit de leur opposition de principe.

Le ministre Marc-Yvan Côté a accueilli comme «un pas très important en avant» cette position exprimée par les médecins au cours d'une réunion privée à laquelle participaient également des sages-femmes, des infirmières et des représentants des hôpitaux et des CLSC.

«Nous continuons de croire que les sages-femmes ne sont pas nécessaires, a soutenu le président de la Corporation professionnelle des médecins, le Dr Augustin Roy, à sa sortie de la réunion. Mais nous sommes des citoyens obéissants et respectueux des lois.»

La présidente de l'Association des sages-femmes du Québec, Mme Marcelle Rousseau, s'est réjouie de ce qu'elle a appelé «une petite ouverture» de la part des médecins dont elle dit qu'ils manifestent encore toutefois «beaucoup de résistance».

M. Côté a réitéré quant à lui son intention ferme de déposer dès le mois de mars à l'Assemblée nationale une version nouvelle du projet de loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets pilotes, projet de loi qui avait fait l'objet d'une commission parlementaire houleuse en décembre.

Ce projet de loi vise à créer huit projets pilotes dans autant d'hôpitaux ou de CLSC répartis dans diverses régions du Québec. Au cours de cette consultation publique, tous les regroupements de médecins avaient exigé le retrait immédiat du projet de loi.

Cette opposition musclée irritait le ministre qui avait posé comme condition à la pratique des sages-femmes l'assurance d'un «support médical» dans les cas d'accouchements difficiles.

Concessions

M. Côté estime avoir maintenant cette assurance, obtenue cependant au prix de concessions quant à l'encadrement des praticiennes et d'un engagement ferme du ministre de réviser dès l'automne la politique de soins en périna-



Dr Augustin Roy



Le ministre Marc-Yvan Côté

talité du gouvernement, qui date de 1973.

En commission parlementaire, les médecins avaient souhaité la révision de cette politique en particulier en ce qui concerne les soins aux bébés prématurés ou de faible poids, des problèmes que ne saurait régler, selon eux, la reconnaissance des sages-femmes.

La rencontre convoquée hier par le ministre avait pour but de parvenir à des ententes entre les parties sur les modalités d'application des huit projets pilotes. Une autre réunion est prévue dans quelques semaines.

Les parties se sont entendues notamment pour que la pratique des sages-femmes soit encadrée dans chacune des institutions par un comité spécial qui relèvera directement du conseil d'administration

L'ex-instructeur Bégin avoue 7 délits sexuels avec de jeunes garçons

Gérald PRINCE Drummondville

Près de 11 mois après son arrestation, l'ex-instructeur et directeur général des Voltigeurs de Drummondville, Jean Bégin, 45 ans, a plaidé coupable hier matin à sept accusations de délits sexuels avec des garçons d'âge mineur.

Il connaîtra vraisemblablement sa sentence le 20 avril à 14 h au palais de justice de Drummondville.

Devant le juge Yvon Sirois de la Cour du Québec, Bégin a admis, par la voix de son procureur, Me Raphaël Schachter, avoir commis une agression sexuelle sur un garçonnet âgé d'une dizaine d'années, le 31 janvier 1989, et six délits sexuels avec un adolescent, âgé d'environ 16 ans, les 4 novembre et 9 décembre 1988, ainsi qu'à une date non précisée du mois de janvier 1989.

Les plaintes faisaient état d'attouchements et d'obtention, moyennant rémunération, de services sexuels. De plus, on signalait que dans ces cas, Bégin se serait trouvé en situation d'autorité vis-à-vis l'adolescent en question.

La comparution d'hier matin, après deux heures et demie d'attente pour le public et une meute de journalistes de l'extérieur de la région, n'a duré que quelques instants. Bégin est entré et est ressorti du tribunal en se frayant un chemin parmi les jour-

nalistes et les cameramen et en refusant de répondre à quelque question que ce soit.

Après avoir transmis le plaidoyer de culpabilité de son client, Me Schachter a réclamé la confection d'un rapport avant sentence sur le cas de Bégin de façon à ce que le juge puisse avoir une évaluation globale de l'accusé, comprenant l'historique de sa vie, et qu'il soit mieux en mesure de rendre sentence. Présentement, poursuit Me Schachter, Bégin suit une thérapie auprès du Dr Pierre Gagné de Sherbrooke, un psychiatre renommé pour ses interventions dans ce genre de délits.

La Couronne, représentée par Me Alain Perreault, s'est dite d'accord avec ce projet. Pour le juge, le rapport d'avant sentence ne fera pas qu'éclairer la cour, il éclairera Bégin sur lui-même.

Le temps nécessaire à la rédaction de ce rapport et sa non-disponibilité ont été les arguments invoqués par le juge Sirois pour ensuite ajourner les représentations sur sentence au 20 avril.

Bégin, qui a contrevenu aux articles 153 et 212 du code criminel, est passible de cinq ans de détention. Son arrestation remonte au 21 février 1989. Hier, il a été remis en liberté aux mêmes conditions que précédemment, soit de garder la paix et de ne pas se trouver seul en présence de mineurs, sauf ses trois enfants.



Un policier de la Sûreté du Québec montre l'endroit où des débris du monomoteur ont été repérés, sur la rivière Outaouais.

4 morts dans l'écrasement d'un avion dans la rivière Outaouais

Sheenboro (PC)

Quatre personnes ont certainement perdu la vie dans l'écrasement d'un monomoteur Piper PA-23, hier, près de Sheenboro, au Québec, à environ 130 km au nord-ouest d'Ottawa.

L'appareil, qui effectuait un vol entre Carp, en Ontario, et Fort Hope, est disparu du radar de l'aéroport de Pembroke vers 11h00 hier matin.

Des débris ont été localisés deux heures plus tard sur la glace de la rivière Outaouais par un appareil de recherche du centre de sauvetage de

Trenton. Selon la police, quatre personnes se trouvaient à bord.

Des plongeurs de la Sûreté du Québec doivent entreprendre des fouilles aujourd'hui dans la rivière.

Une enquête a été instituée par la SQ et le Bureau canadien de la sécurité aérienne.

Cité à son procès pour le hold-up de la Caisse Sainte-Catherine

Sherbrooke

Sylvain Robitaille, âgé de 23 ans, a été cité au terme des assises d'hiver pour répondre d'effraction à la Caisse populaire Ste-Catherine-de-Hatley, braquage d'une arme à feu sur la caissière, séquestration, vol qualifié de 240 \$, vol de la voiture du directeur, utilisation de déguisement, négligence criminelle causant des blessures à l'agent Pierre Mélançon de la SQ, délit de fuite et conduite dangereuse le 21 décembre.

Il avait subi son enquête préliminaire devant le juge Gerald Desmarais de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Robitaille connaîtra la date de son procès le 5 mars parce qu'il est détenu sans cautionnement en attendant.

Il a été libéré par ailleurs d'un 10e chef de négligence criminelle au volant.

Le défenseur Peter Downey avait complété sa preuve d'erreur d'identification de son client à l'étape de l'examen volontaire.

On se rappellera que les agents Luc Grégoire et Serge Thomassin de la SQ avaient déposé qu'ils ont identifié Robitaille en le croisant dans un volant d'une voiture à environ 500 mètres de l'endroit où la voiture volée du directeur de la caisse avait fait une embardée pendant l'avant-midi du 21.

Des pistes dans la neige partant du véhicule enlisé conduisaient à une maison où la police a trouvé des jeans trempés contenant 38 cartouches et continuaient jusqu'à l'emplacement d'une voiture qui n'était plus là.

Lever à 10 h
Hier, Sylvie Lessard a témoigné que son compagnon Robitaille s'était réveillé à 08 h 30 pour changer les vêtements et le lit mouillé de son fils, qu'ils ont eu des moments d'intimité et se sont levés vers 10 h.

Ils ont ensuite parlé au téléphone avec une voisine que l'inculpé a étreinte en la traitant de commère.

Selon elle, Robitaille est parti avec son frère Daniel Lessard vers 10 h 45 pour se rendre chez sa mère.

Le procureur Francine Gilbert a demandé au témoin si son compagnon était barbu.

Mme Lessard a répondu que l'accusé n'avait pas de barbe parce que cela lui donne des boutons même s'il lui arrivait de passer une journée ou deux sans se raser.

Me Gilbert lui a alors exhibé une photo de Robitaille pouvant dater du printemps et le montrant avec une petite barbe.

Daniel Lessard a admis en transgression que le prévenu avait déjà eu une barbe mais il ne se souvient pas s'il en portait une au printemps.

Il a constaté que Robitaille portait une petite barbe sur une photographie de la parade d'identification prise par la SQ le 21 décembre.

Me Downey n'a pas contesté la citation de son client à procès mais il a réclamé sa remise en liberté provisoire d'ici à la fin des procédures.

Il a plaidé que la preuve de l'identification de Robitaille au volant d'une voiture dans les parages de la voiture abandonnée du directeur de la caisse était bien fragile.

Me Downey a demandé au tribunal de tenir compte que cinq témoins avaient déposé que son client se trouvait chez lui à l'heure présumée de la poursuite policière.

Il a ajouté que le père de Robitaille avait de plus offert de cautionner pour lui.

Me Gilbert a soutenu que le seul fait nouveau à l'enquête en révision de cautionnement était le dernier et que cela ne justifiait pas une révision de l'ordonnance d'écrêtement déjà émise.

Le juge Desmarais en est arrivé à la conclusion qu'il n'y avait pas lieu de changer l'ordonnance d'écrêtement émise au nom de la protection et de la sécurité du public.

Liberté surveillée
Robitaille se trouve de plus en liberté surveillée et en attente de procédures pour une cause de stupéfiants.

On se souviendra qu'après le braquage à la caisse pop, le fuyard non identifié s'était sauvé avec la voiture du directeur et a heurté une autopatrouille de la SQ.

L'agent Mélançon a été coincé entre le châssis et la portière et a subi entre autres une fracture au bras gauche.

L'autopatrouille a engagé la poursuite mais a été remplacée en cours de route par la voiture fantôme occupée par les agents Grégoire et Thomassin.

Robitaille a été arrêté chez lui en après-midi du 21 décembre après que la police ait pu remonter jusqu'à lui en visionnant des photographies à la gendarmerie de Magog.

La Ville de Magog demande la déréglementation des heures d'affaires sur une base annuelle

Jeannot BERNIER Magog

À la demande de la Chambre de commerce Magog-Orford, le conseil municipal de Magog transmettra une résolution au ministre québécois de l'Industrie et du Commerce afin d'obtenir l'autorisation de déréglementer les heures d'affaires des établissements commerciaux de Magog sur une base annuelle.

Ce n'est pas la première fois qu'un regroupement de commerçants magogois invite les élus municipaux à exiger un tel cas d'exception auprès du MIC, mais cette nouvelle démarche apparaît singulière puisqu'elle vise à obtenir une déréglementation sur une base annuelle.

Au cours des dernières années, les marchands locaux ont obtenu cette dispense à trois reprises en période estivale. L'été dernier, l'autorisation a été accordée aux commerçants magogois pour la période allant du 1er juin au 30 septembre, en vertu de l'article 5,3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux qui permet aux commerçants d'exercer leurs activités pendant les périodes interdites lorsqu'ils sont situés dans une région touristique.

Appuis
Dans sa démarche auprès de la Ville de Magog, la Chambre de commerce de Magog-Orford a obtenu

l'appui de la SIDAC Magog et de la Société immobilière Trans-Québec (qui est propriétaire des Galeries Orford).

«Notre demande est fondée sur le fait que Magog est maintenant reconnu par le ministère du Tourisme comme une station touristique internationale quatre saisons, a précisé hier M. Michel Samson, vice-président de la Chambre de commerce. A Magog, du point de vue touristique, il y a de moins en moins de "trous" au niveau de l'achalandage sur une période d'un an. La saison de ski se déroule de décembre à avril et le lac Memphrémagog est utilisé du mois de mai jusqu'à la fin de l'automne.»

Au conseil municipal, la requête a été accueillie favorablement, d'autant plus qu'elle obtient l'appui de la SIDAC Magog et des propriétaires des Galeries Orford.

«Avec la liberté accordée aux individus, on ne voit pas pourquoi on devrait être restrictif là-dessus, a mentionné le maire Paul-René Gilbert. C'est une concertation qui se fait lentement chez les commerçants. La demande nous revient à chaque année. C'est pour cela qu'on demande que ça devienne permanent et que les marchands soient libre d'ouvrir ou non leurs commerces en tout temps.»

Des exemples ailleurs
Dans sa demande de résolution d'appui au conseil municipal, la Chambre de commerce a fait valoir

que des requêtes similaires présentées par les centres touristiques de Knowlton et St-Sauveur-des-Monts avaient reçu un accueil favorable auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce.

«Ce n'est pas une demande qui est faite en fonction de l'ouverture le dimanche, a tenu à préciser M. Samson. Il s'agit d'une permission d'ouvrir à toute heure du jour, toujours selon le libre choix des commerçants, afin de servir la clientèle touristique passagère.»

En élaborant leur résolution adressée au MIC, les élus de la ville de Lac-Brome (Knowlton) ont fait remarquer que de 30 à 60 % du revenu commercial hebdomadaire était récolté exclusivement le dimanche.

A cela, le vice-président de la Chambre de commerce Magog-Orford a apporté son point de vue en mentionnant que «si l'on veut être conservateur, environ 25 pour cent du revenu commercial hebdomadaire des marchands pourrait être relié à la déréglementation des heures d'affaires.»

La Chambre espère obtenir l'assentiment du ministère de l'Industrie et du Commerce d'ici le début du mois de mars.

Incidentement, le dossier sur les heures d'ouverture des commerces fera l'objet d'une commission parlementaire à la mi-février.

FAITS DIVERS



La circulation a été considérablement ralentie, rue Queen, à Lennoxville. La voiture, une Lincoln Continental 1978, a été remorquée dans la cour du repaire des Hell's Angels.

Un blessé discret

Lennoxville

Un automobiliste a subi des blessures lorsque sa voiture et un convoi ferroviaire sont venus en collision sur la traverse menant au local des Hell's Angels, rue Queen, à Lennoxville.

Métro Police Ascot-Lennoxville a été avisée de cet accident à 14h25, hier.

Sur les lieux, il n'y avait que le véhicule accidenté. Les ambulanciers qui avaient été dépêchés sur la scène de l'accident n'ont jamais trouvé le blessé. Il avait été transporté à l'hôpital par des amis.

«Nous ne connaissons pas l'identité du blessé pas plus que l'état de ses blessures pas plus que les circonstances de l'accident», a dit M. Richard Tremblay, directeur de Métro Police.

Il survient au moins un accident par année sur cette traverse, la plupart du temps l'hiver. A chaque fois, c'est le même scénario qui se produit: témoins et impliqués sont peu loquaces.

Même que la voiture, une Lincoln Continental 1978, a été remorquée dans la cour du repaire des Hell's, ce qui a empêché les policiers de la fouiller.

La police a retracé le propriétaire du véhicule grâce à la plaque d'immatriculation. Mais cela ne révèle rien sur l'identité du conducteur au moment de l'accident.

«A chaque incident ou accident à cet endroit, c'est toujours le même manque de collaboration», a ajouté M. Tremblay.

Si le blessé était transportable, si aucune aide extérieure, notamment les pompiers et leur équipement de désincarcération, n'a pas été nécessaire, on peut présumer que les blessures étaient d'ordre mineur. Surtout qu'il a quitté l'hôpital vers 15h45, hier.

La locomotive a subi des dom-

mages pour 2500 \$ environ mais le convoi a pu poursuivre sa route. Le véhicule est une perte totale. Un poteau d'Hydro-Québec a été endommagé de même qu'un fil de câblodistribution.

La circulation a été considérablement ralentie dans le secteur, le temps qu'ont duré les opérations.

Dépanneuse envolée

Sherbrooke

Après le vol de camion de bière survenu à Rock Forest, lundi soir, voilà que des voleurs ont mis la main sur une dépanneuse à plate-forme, dans un garage de la rue Galt Ouest, à Sherbrooke, dans la nuit de lundi à hier.

La disparition de la dépanneuse a été constatée vers 07h00, hier, au garage Jacques Allaire, du 2076 de la rue Galt Ouest.

Il s'agit d'un véhicule de marque Chevrolet R 30, rouge, 1988. Sa valeur serait de 20 000 \$.

En fin d'après-midi hier, la Police municipale de Sherbrooke a indiqué que la dépanneuse n'avait pas été retrouvée.

Et cette affaire de bière!

Rock Forest

La Sûreté municipale de Rock Forest n'était toujours pas en mesure de donner le nombre exact ou même approximatif de caisses de bière que des individus ont volées après avoir chipé un camion de la cour du brasserie Molson, rue Fontaine, lundi soir.

Il semble, à la lumière des informations recueillies hier, qu'une camionnette et une voiture familiale suivaient le camion de bière, après le vol.

Au nombre de caisses que les voleurs ont pu empiéter dans la camion-

nette et la familiale, ça ne leur permettra pas d'ouvrir une brasserie ni un dépanneur. Tout au plus, tenir une grosse sauterie.

Les détectives Patrick Vuillemin et Claude Monfette restent à l'affût de toute information ou détail pouvant faire progresser l'enquête.

Incendie de maison évité de peu

Lennoxville

L'intervention prompte et efficace des pompiers de Lennoxville a évité une catastrophe, dans la nuit de lundi à hier, quand un véhicule a pris feu sous un abri d'auto, contigu à un centre d'hébergement pour personnes âgées.

L'incident est survenu vers 23h00, lundi, au 74 de la rue Winder, à Lennoxville.

L'évacuation du centre n'a pas été nécessaire mais les flammes qui avaient pris naissance sous le capot du véhicule étaient voraces.

Il a été impossible de connaître le montant des dommages, limités principalement au véhicule considéré comme une perte totale.

On croit à un court-circuit. Le véhicule n'était pas branché.

Les policiers de Métro Police Ascot-Lennoxville se sont également rendus sur les lieux.

Laine et bois volés

Sherbrooke

Un vol de matériaux de construction a été commis sur un chantier de la rue Louis-Bureau, à Sherbrooke.

Les voleurs ont emporté 30 paquets de laine isolante rose et 150 pièces de bois de charpente.

Le vol est évalué à plus de 1000 \$.

METEO

Montréal (PC)

Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain.

Situation générale: une dépression en provenance des Grands lacs apportera un peu de pluie verglaçante sur le sud-ouest du Québec. Elle se transformera graduellement en pluie au cours de la journée sur les régions les plus au sud. Les températures seront très douces. Ce système donnera de la neige sur les régions plus au nord ainsi que sur les régions de l'est de la province.

Estrie: nuageux. Averses en après-midi. Max.: 2 à 4. Min.: 0. Vents devenant modérés. Risque de précipitations: 80 p.c. Demain: nuageux avec averses dispersées.

Trois-Rivières et Drummondville: neige ou grésil débutant en matinée se changeant en pluie verglaçante en mi-journée. Max.: près de 0. Min.: près de -2. Vents devenant modérés. Risque de précipitations: 100 p.c. Demain: nuageux avec averses dispersées.

Beauce, Québec: neige ou grésil débutant en mi-journée. Risque de pluie verglaçante en fin de journée. Max.: près de 2. Min.: près de 0. Vents modérés. Risque de précipitations: 80 p.c. Demain: nuageux avec averses dispersées.

Montréal: un peu de pluie verglaçante ou de grésil débutant en matinée puis se changeant en pluie en mi-journée. Nuageux avec un peu de bruine par la suite. Max.: près de 4. Min.: près de 0. Vents devenant modérés sauf du sud de 30 à 50 km/h sur la rive sud.

Abitibi, Réservoirs Cabonga et Gouin: neige ou grésil débutant en matinée. Possibilité de pluie verglaçante en après-midi. Accumulation: près de 5 cm. Max.: près de -2. Min.: près de -8. Vents modérés par moments. Demain: nuageux avec éclaircies.

Témiscamingue, Pontiac-Gatineau et Lièvre: neige ou grésil se changeant en pluie verglaçante en matinée puis un peu de bruine en après-midi. Max.: près de 2. Min.: près de 0. Vents modérés par moments. Risque de précipitations: 100 p.c. Demain: nuageux avec chutes de neige dispersées.

Laurentides: neige ou grésil se changeant en pluie verglaçante en mi-journée. Max.: 0. Min.: près de -3. Vents modérés. Risque de précipitations: 100 p.c. Demain: nuageux avec chutes de neige dispersées.

Ottawa-Hull-Cornwall: un peu de pluie verglaçante ou de grésil se changeant rapidement en pluie en matinée. Nuageux avec un peu de bruine en après-midi. Max.: près de 4. Min.: près de 0. Vents modérés. Risque de précipitations: 80 p.c. Demain: nuageux avec averses dispersées.

La Tuque, Réserve des Laurentides: ennuagement suivi de neige ou de grésil. Possibilité de pluie verglaçante en après-midi.

Vers le soleil

Acapulco	26	30	Barbade	25	27
Bermudes	22	21	Brownsville	20	27
Daytona Beach	12	22	La Havane	23	—
Honolulu	22	23	Kingston	24	30
Las Vegas	2	13	Los Angeles	8	14
Mexico	7	19	Miami Beach	21	26
Myrtle Beach	6	18	Nassau	22	27
Orlando	17	26	Palm Springs	6	20
Reno	-1	7	San Juan	26	29
Tampa	15	26	Trinidad	23	30
West Palm Beach	21	25			

INDEX

Arts et spectacles:	D-6
Carrières et professions:	B-6
Décès:	C-6
Économie:	B-6
Éditorial:	B-2
Petites annonces:	C-1
Santé:	B-3
Secrets mal gardés	B-5
Sports:	D-1
Vivre:	B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

ADMINISTRATION
Jean-Guy Dubuc
Président et éditeur
Jean-Guy Farah
Vice-président
Frances et administration

RÉDACTION
Jean Vigneault
Rédacteur en chef
Roch Bilodeau
Chef éditorialiste-adjoint
Pierre-Yvon Bégin
Chef des nouvelles
Maurice Cloutier
Adjoint-chef nouvelles
Stéphane Lavallée
Chef de pupitre
Denis Messier
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ
J. Bertin St-Amand
Directeur marketing
Jean-François Rouleau
Directeur des ventes

PRODUCTION
Jean-Pierre Robitaille
Directeur de la production
J. Jacques Delorme
Chef des opérations
Gérard Pépín
Adjoint
Gaston Grenier
Adjoint
Benoit Côté
Chef pressier

COMPTABILITÉ
André Corriveau
Comptable
Julienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE
Jean-Nil Laplante
Directeur au tirage
André Cusseau
Adjoint au directeur

GÉRANTS DE DISTRICT
Pierre-Alain Dion
Jacques Faucher
Michèle Fournier
Michel Lavoie
Serge Nadeau
Claude Ouellet
Jean-Marc Pépín
Gauthier Pinard
Jean-Charles Poulin

EXPÉDITION
Michel Doyon
Gérant
BÉATISSE
André Jacques
Responsable

Courier de deuxième classe: Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camion et routes motorisées: 1 an \$130.00, 6 mois \$77.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$20.00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$200.00, 6 mois \$125.00, 3 mois \$80.00, 1 mois \$30.00. États-Unis et autres pays: 1 an \$350.00, 6 mois \$200.00, 3 mois \$125.00, 1 mois \$50.00.

«La Tribune» est secrétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos facsimilées de la Presse canadienne et les agences officielles sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

QU'EN PENSEZ-VOUS?

Est-ce normal que des élèves s'absentent pendant les classes pour participer à des compétitions sportives?



Madeleine Lussier Gilles Lanthier Suzanne Sage

Madeleine Lussier, Sherbrooke: «Oui. Je ne vois pas en quoi ça pourrait me déranger comme parent. Je pense que c'est possible en autant que ça ne se produise pas trop souvent.»

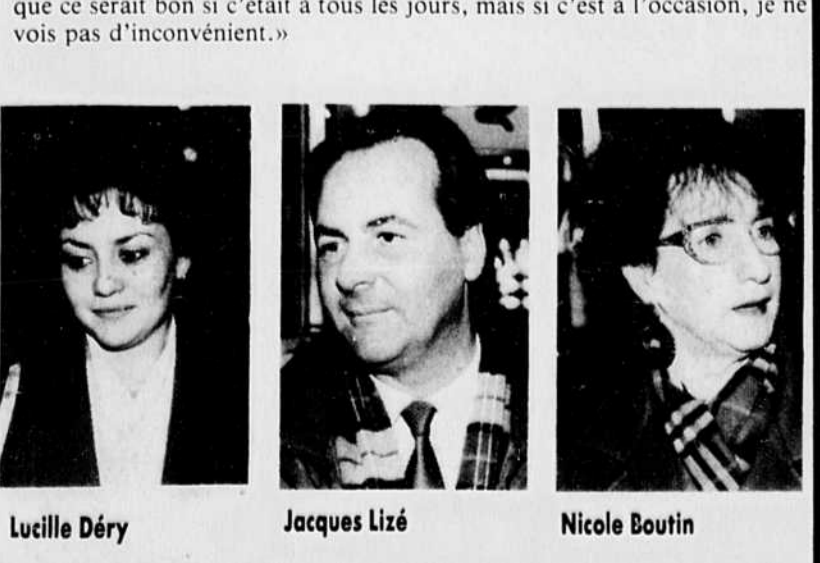
Gilles Lanthier, Saint-Denis-de-Brompton: «Pour des activités sportives à l'intérieur de l'horaire, à l'école, ça va, mais pas pour des parties qui se déroulent à l'extérieur pendant les cours. On prend vite l'habitude de s'absenter des cours. C'est beaucoup plus facile de jouer au hockey qu'étudier.»

Suzanne Sage, Coaticook: «Je ne serais pas d'accord. Je calcule que les études passent avant le plaisir. Souvent les parents poussent leurs enfants pour qu'ils fassent du sport, mais le sport, ça ne fait qu'un temps, alors que les études sont importantes pour l'avenir. En tout cas, pour mes enfants, c'est l'école d'abord.»

Lucille Déry, Coaticook: «Pour moi, les études de mon jeune, c'est important, mais s'il est capable de faire les deux, je ne m'y objecte pas. Par exemple, si le professeur dit que l'élève est capable de faire du sport en même temps que ses études, c'est correct.»

Jacques Lizé, St-Jean-sur-Richelieu: «Je pense qu'il faut toujours tenir compte du rendement scolaire. En plus des études, il faut des activités qui soient importantes pour les jeunes. Il y a des jeunes qui réussissent les deux: on en voit parfois qui ont des résultats scolaires très forts et qui sont d'excellents athlètes en même temps.»

Nicole Boutin, Ascot Corner: «Oui, c'est normal. Dépendamment de la fréquence des compétitions et des tournois, c'est possible. Je ne crois pas que ce serait bon si c'était à tous les jours, mais si c'est à l'occasion, je ne vois pas d'inconvénient.»



Lucille Déry Jacques Lizé Nicole Boutin

Disparition du quartier centre crainte par le Comité de citoyens

Sherbrooke (DD)

Le Comité de citoyens du quartier centre de Sherbrooke craint une assimilation au quartier ouest et entend lutter pour la maintien de la qualité de vie et des services municipaux dans ce quartier.

«On veut sensibiliser les gens du quartier à la menace de disparition du quartier. On veut la cohabitation et non l'assimilation», indique Lucie Bédard, secrétaire du comité.

Soulignant que bon nombre de citoyens ne veulent pas d'une fusion de leur quartier avec le quartier ouest et une diminution de leur qualité de vie, Mme Bédard pense que la Ville de Sherbrooke a tendance à vouloir uniformiser ces deux quartiers.

«On a encore notre raison d'être, notre population est vieillissante et il faut défendre ses besoins», dit la secrétaire du comité au sujet de ce quartier qui va de la rue Sara, au sud, à Marquette, au nord, ainsi que de Belvédère, à l'ouest, à Wellington, à l'est.

«On aimerait que le comité soit formé de davantage de citoyens voués à la défense de leur quartier», ajoute Mme Bédard.

Malgré la fusion des centres de quartier ouest et centre, au niveau des Services récréatifs et communautaires (SRC), qui a entraîné le rattachement du centre de quartier ouest au pavillon de services du parc Dufresne, Mme Bédard estime que la spécificité du quartier centre est menacée.

«Ce transfert (du centre de quartier ouest au centre de quartier centre) est une question d'image pour différencier les services communautaires des SRC», croit-elle.

Une fusion des deux quartiers aurait selon Mme Bédard un impact négatif sur les services et la qualité de vie des gens du quartier centre.

«L'ouest, c'est plus grand et déjà les gens du «nouveau ouest» réclament davantage de services», dit-elle.

Le Comité de citoyens du quartier centre souhaite consulter la population pour identifier ses besoins, éva-

luer les services qui lui sont offerts et développer la vie communautaire.

Il entend également agir comme organisme-conseil auprès de la Ville, notamment pour les programmes et les ressources dans le domaine récréatif et communautaire.

«On veut savoir si on a l'appui de la population pour surveiller les intérêts du quartier», dit Mme Bédard, soulignant qu'une réunion d'information aura lieu le mardi 20 février prochain à 19h30, à l'école Larocque.

Le rapport sur la cueillette sélective pas déposé avant le mois prochain

Sherbrooke (DD)

Le rapport sur la cueillette sélective des ordures ménagères à Sherbrooke ne sera pas déposé au conseil municipal avant le mois prochain, le temps que le Service de l'ingénierie et de l'environnement ait terminé l'étude.

Le rapport, réalisé par la firme Serrener, est prêt depuis le mois de novembre dernier. Il traite de l'implantation de la cueillette sélective à Sherbrooke, de même que de récupération et de recyclage des ordures ménagères.

Le responsable de la division de l'Environnement à la Ville, Georges Émond, a indiqué, hier, qu'il a bon espoir que le dossier aboutisse à la table du conseil peu avant la mi-février.

Il a expliqué qu'une fois le projet approuvé par les élus, une consultation publique doit avoir lieu, avant de tenter une expérience pilote de cueillette sélective.

«Il s'agit d'un projet de gestion intégrée des déchets. On part avec la population, qui est partenaire», mentionne M. Émond.

Tant la Ville que la firme Serrener refusent de divulguer le contenu du rapport avant qu'il ne soit rendu public.

Rue Mont-Plaisant à Sherbrooke

L'immeuble finalement conforme ... même si l'étage n'est pas démoli

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Les propriétaires d'un immeuble à logements de la rue Mont-Plaisant, auquel on avait ajouté un étage sans le permis requis, ont soumis à la Ville de Sherbrooke une proposition jugée acceptable et se conformeront au règlement de zonage en vigueur.

Ils doivent bientôt soumettre au service de l'Urbanisme de nouveaux plans complets destinés à atténuer la pente de la toiture, ce qui aura pour effet de rendre la hauteur de l'édifice conforme aux normes de zonage en vigueur dans la zone C-19 (secteur des rues Fabi, Parc, Vincent et Mont Plaisant).

Le responsable des permis et inspections à la Ville de Sherbrooke, Jean-Guy Gagnon, a indiqué hier que la proposition soumise il y a quelques jours par les propriétaires de l'immeuble comporte une modification à la pente du toit «pour atteindre la hauteur maximale permise dans ce secteur-là, soit 35 pieds (10,6 mètres)».

Un nouveau permis sera émis par la Ville pour rendre les travaux conformes, après quoi les propriétaires seront invités à fournir une lettre d'engagement sur la date à laquelle ils comptent apporter les correctifs exigés.

Selon M. Gagnon, les travaux

n'auront pas lieu avant le printemps.

Il a souligné que l'étage ajouté à l'immeuble l'été dernier est en fait un grenier d'une hauteur de 7 pieds (2,1 mètres) et que celui-ci demeurera en place.

Une fois la pente de la toiture atténuée, la hauteur de l'édifice sera conforme au règlement de zonage.

La Ville de Sherbrooke avait émis en octobre dernier une mise en demeure aux propriétaires de l'immeuble, situé à l'angle des rues Parc et Mont Plaisant, exigeant la démolition de l'étage additionnel construit au cours de l'été avec un permis de réparation et sans respecter les normes de zonage du secteur.

Les propriétaires avaient par la suite soumis de nouveaux plans, qui avaient été refusés par le service d'Urbanisme.

En fait, toute cette histoire avait commencée en septembre, lorsque le conseil municipal avait adopté un projet de règlement pour permettre de porter de 10,5 à 13 mètres la hauteur des édifices dans ce secteur et légaliser ainsi les travaux. Le mécontentement d'un groupe de résidents du quartier, qui craignaient la multiplication d'édifices en hauteur, devait par la suite inciter les conseillers à retirer le règlement et obliger les propriétaires à corriger la situation.



L'étage érigé sans le permis nécessaire, et non conforme au règlement de zonage, ne devra finalement pas être démoli.

Employés occasionnels sacrifiés au palais de justice

Maurice CLOUTIER Sherbrooke

Presque tous les employés occasionnels sur appel des services judiciaires du palais de justice de Sherbrooke, soit onze sur douze ou treize, sont sans travail jusqu'au 1er avril, ce qui complique le déroulement de certaines activités.

Le directeur des services judiciaires, M. Benoît Bachand, a expliqué le congé forcé des employés occasionnels, effectif depuis lundi, par la nécessité de réduire les dépenses pour terminer l'exercice en équilibre budgétaire le 31 mars prochain. Plusieurs autres palais de justice à travers la province doivent eux aussi sabrer dans les dépenses.

Pour l'ensemble de la région de l'Estrie, comprenant aussi les palais de justice de Lac-Mégantic, Granby et Cowansville, M. Bachand a précisé que les dépenses prévisibles doivent être réduites de 49 000 \$ d'ici le 31 mars, sur un budget annuel de 3 090 000 \$.

La somme à résorber, convient M. Bachand, est relativement peu importante. Cependant, il note que celle-ci aurait été encore moindre, sans deux événements imprévisibles qui sont venus accroître les dépenses courantes à la fin de 1989.

En outre, M. Bachand dit avoir appris il y a quelques jours seulement l'ampleur des économies à réaliser. «Les délais sont très courts, il nous reste juste dix semaines pour équi-

brer le budget», précise-t-il, pour expliquer les mesures sévères décrétées.

Plus forte coupure

M. Bachand, qui cumule plusieurs années au palais de justice, reconnaît que la réduction temporaire de personnel appliquée cette année en fin d'exercice est la plus forte depuis très longtemps, pour ne pas dire depuis toujours.

Les huit huissiers audienciers occasionnels sur appel (des responsables du bon ordre et du protocole) et les trois greffiers audienciers occasionnels oeuvrant au palais de justice de Sherbrooke ont été avisés que leurs services ne seront pas requis avant le nouvel exercice financier, le 1er avril. La coupure est l'équivalent d'une coupure de sept postes à temps complet pour dix semaines. Sur le plan régional, cinq autres employés occasionnels sont en congé pour dix semaines, trois à Granby et deux à Cowansville, alors que Lac-Mégan-

tic, selon M. Bachand, avait déjà décrété antérieurement une réduction des effectifs pour respecter le budget.

Compromis et surcharge

Devant l'absence temporaire de ces employés occasionnels, les juges oeuvrant au palais de justice de Sherbrooke ont été contraints à accepter certains compromis au niveau des opérations régulières dans les salles d'audiences. Ainsi, un greffier permanent comblera partiellement l'absence d'un huissier audiencier et d'un greffier audiencier.

M. Bachand soutient que les tribunaux ont bien fonctionné hier, malgré les effectifs réduits. Par contre, le directeur des services judiciaires reconnaît que le bouleversement des activités régulières va entraîner des retards dans l'appareil judiciaire, qui devront être effacés au début du prochain exercice financier.

Encore moins de diplômés universitaires, juge l'AECCS

Sherbrooke (MR)

«Actuellement, il n'y a que 10 pour cent des élèves du secondaire qui atteignent l'étape du diplôme universitaire. Il est évident que le dégel des frais de scolarité aura pour effet de réduire encore le nombre de diplômés de l'université.»

C'est ce qu'avance M. Stéphane Déziel, porte-parole de l'Association des étudiants et étudiantes du Collège de Sherbrooke.

L'AECCS a entrepris cette semaine, au Collège, une campagne de sensibilisation aux effets du dégel des frais de scolarité prévu dans le projet de loi que le ministre Claude Ryan a annoncé récemment.

Tandis que des sirènes et des gyrophares attirent l'attention aux points stratégiques qu'on trouve dans le Collège, l'Association prévoit aussi installer périodiquement des tables d'information aux endroits les plus fréquentés, à la cafétéria par exemple, explique M. Déziel, afin de renseigner les étudiants et les étudiantes de la situation et des effets néfastes de la hausse des frais de scolarité.

Selon M. Déziel, le dégel sera peu profitable, quoi qu'en disent le ministre de l'Enseignement supérieur et les universités. «Il ne représentera qu'un apport équivalent à 5 pour cent du budget des universités, ce qui servira à quelques embauches de professeurs et chargés de cours supplémentaires, le reste allant en prêts et bourses. En quoi cela améliorera-t-il la qualité de la formation? Et que sert de hausser les frais si c'est pour améliorer les prêts et bourses, ce qui aura comme conséquence un plus grand endettement des étudiants.»

Selon M. Déziel, «si on ne bouge pas maintenant, on ne bougera jamais». Si c'est encore possible de faire changer des choses quand la loi est passée, c'est beaucoup plus facile de le faire avant qu'elle ne soit adoptée, comme c'est le cas maintenant, estime-t-il. «En ce sens, c'est la dernière chance que nous avons avant l'adoption de la loi.»

M. Déziel rappelle que les collégiens devront faire face à la hausse des frais de scolarité dès leur entrée à l'université, mais que les universitaires actuels seront touchés dès le départ aussi. «Première phase: les frais passeront à 840 \$ dès la première année, puis à 1240 \$ l'année suivante. Les universitaires doivent donc en prendre conscience eux aussi.»



Monuments façonnés par le temps

Gel, dégel, gel, dégel... Depuis le début du mois, le mercure s'est nonchalamment promené du haut vers le bas, et vice-versa, sans jamais se fixer pour bien longtemps. Si le résultat est plutôt décevant pour les amateurs de sports d'hiver, il est plutôt impressionnant de constater les monuments de glace que la nature dessine sur les rochers.

Plan de réalisation des épreuves communes de juin: le représentant des parents du primaire s'étonne

Sherbrooke (MR)

Alors que le directeur des services éducatifs de la CSCS informait hier soir le comité exécutif d'un plan de réalisation des épreuves communes de juin prochain parmi les élèves, le représentant des parents du primaire, M. Clermont Domingue, s'est étonné de ce qu'on puisse envisager un tel plan alors qu'il n'y a pas eu d'évaluation des épreuves communes de juin 1989.

«Considérant le passé, tout le monde comprendra notre méfiance», a laissé tomber M. Domingue, d'ailleurs fort indisposé par certains éléments du plan porté à l'attention de l'exécutif par M. Bruno Giard.

M. Giard a assuré d'abord que les résultats informatisés des épreuves communes de l'an dernier allaient pouvoir être utilisés par les écoles, car il y aura une demi-journée à la fin de janvier pour expliquer aux écoles comment procéder.

Deuxièmement, a-t-il proposé, il pourra rendre compte à l'exécutif, dans une réunion ultérieure, de l'évaluation de l'opération.

Enfin, devant le conseil des commissaires, il livrera les résultats des épreuves communes.

Éléments

Quant aux éléments du nouveau plan annoncé hier par le directeur des services éducatifs qui ont fait froncer les sourcils du représentant des parents, l'un touchait les épreuves elles-mêmes, un autre, la date où seront administrées les épreuves et un troisième, la libération des élèves pour

permettre la correction des épreuves par les enseignants.

M. Domingue s'est d'abord objecté au plan en ce qui concerne la préparation des épreuves dont seulement six, en français et en mathématiques, seront vraiment «communes» à toutes les écoles et ne toucheront que les élèves de troisième et de sixième années. Les autres épreuves, en français et en mathématiques seulement, seront préparées par chaque école.

Selon les services éducatifs chaque épreuve commune coûte environ 6000 \$. Une raison pour en préparer moins.

Dates

Le représentant des parents a aussi jugé que les parents ne seront pas satisfaits des dates auxquelles les épreuves seront administrées: les 6, 8, 11 et 12 juin.

Il a donc été invité à vérifier ce soir, dans une réunion du comité de parents, si celui-ci veut consulter les comités d'écoles à ce sujet.

Enfin, M. Domingue a protesté contre le fait que les enfants soient en congé les jours où les enseignants feront leur correction, car les parents se sont plaints de ce fait au cours des dernières années. «La correction fait partie de la tâche normale des enseignants, a-t-il lancé, et les enfants ne doivent pas être retournés à la maison pour cette raison.»

Selon M. Bruno Giard, la CSCS rencontrera jeudi les représentants des enseignants pour discuter des modalités relatives à l'administration des épreuves, à leur correction et à la transmission des résultats et ce n'est qu'alors qu'on pourra voir ce qui pourra être fait à ces sujets.

Caserne du Plateau Marquette démolie en février

Les jours de l'ancienne caserne d'incendie, au Plateau Marquette, sont comptés puisque sa démolition est prévue vers le début de février pour faire place à la nouvelle bibliothèque municipale, dont la construction doit être terminée pour l'automne.

L'ouverture des soumissions pour

ce projet de 6 millions \$ doit avoir lieu le 24 janvier. Les travaux devraient débuter peu après, même si l'édifice de Union Électrique, situé tout à côté du site de la future bibliothèque municipale, doit demeurer en place, puisque les négociations entre la Ville et ses propriétaires sont rompues.

Sur le territoire de la Police municipale de Sherbrooke

Un vol de véhicule commis à toutes les 36 heures

Pierre SAINT-JACQUES Sherbrooke

A toutes les 36 heures, un vol de véhicule est commis sur le territoire de la Police municipale de Sherbrooke.

Les policiers ont enregistré 254 vols de véhicule en 1989.

A moins que le vol ne soit commis avec violence comme cela s'est produit sur la rue Chagnon, la semaine dernière, ou qu'il ne s'agisse d'un vol d'autobus, de camion de bière, de dépanneuse ou de voiture de grand luxe, ce genre de délit passe inaperçu. Peu spectaculaire, perpétré furtivement, il n'en demeure pas moins une source de tracasseries pour la victime.

Et il tracasce également les forces policières.

L'automne dernier, la Police municipale de Sherbrooke avait lancé un

programme de prévention des vols de véhicule en collaboration avec la compagnie d'assurance Bélair et les propriétaires de Couvre-Sièges Sherbrooke.

Séance de burinage

Durant cinq mercredis d'affilée, les propriétaires de véhicule, intéressés par le projet, se sont présentés chez Couvre-Sièges et ont bénéficié gratuitement d'une séance de burinage au cours de laquelle les huit derniers caractères du numéro de série du véhicule étaient gravés au jet de sable dans le pare-brise, la lunette arrière et les vitres des portières.

775 propriétaires s'étaient prévus de ce burinage préventif. On en avait refusé autant.

«C'est pourquoi nous avons, les mêmes partenaires, décidé de remettre ça!» a souligné, hier, M. Denis Deschênes, préventionniste à la Police municipale de Sherbrooke.

La nouvelle opération débute au

jour d'hui même. Les propriétaires de véhicule sont invités à se présenter chez Couvre-Sièges Sherbrooke, entre 8 h 30 et 17 h, pour jouir de ce moyen de prévention.

L'expérience sera renouvelée les mercredis 24 et 31 janvier, aux mêmes heures.

M. Alcide Dumont, gérant de district pour Bélair et M. Marcel Poirier, co-propriétaire de Couvre-Sièges Sherbrooke ont participé à la conférence de presse, hier, de même que les policiers préventionnistes Lionel Castonguay et le sergent Ronald Guay, l'éventuel successeur du sergent Normand Mercier.

Fondation Jean Lapointe

A l'issue de l'opération de l'automne 1989, tel que promis, M. Dumont a remis un chèque de 1000 \$ à Centraide. Dans le cadre de l'opération de 1990, on versera à la Fondation Jean-Lapointe un dollar du véhicule buriné jusqu'à concurrence de

500 \$. On s'attend du reste à atteindre ce nombre.

Pour en revenir à la première opération du genre, M. Poirier a déclaré qu'elle avait tellement connu de succès que plusieurs personnes, après l'opération, étaient venues d'elles-mêmes faire buriner leur véhicule.

Durant le projet de prévention, c'est un cadeau de 29,95 \$ que l'on fait aux participants.

Pourquoi les huit derniers caractères du numéro de série du véhicule plus que tout autre nombre ou caractère distinctif? Les derniers chiffres et lettres du numéro de série sont

pour le véhicule ce que les empreintes digitales sont pour les humains.

Lors d'une expérience faite à Montréal sur 40 000 véhicules, aucun n'a été volé. Dans les 254 vols de véhicule à Sherbrooke, l'an dernier, il n'y en avait aucun qui avait été buriné.



COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS INC.
DRUMMONDVILLE

INSCRIPTION POUR SESSION AUTOMNE 1990

PROGRAMME EN TECHNIQUES DE GESTION DE BUREAU (niveau cégep)

* Formation fortement bilingue:

Plus de 72% des cours du programme sont dispensés en langue anglaise. Formation spécialement adaptée à des étudiantes francophones.

* Formation additionnelle en:

- Secrétariat médical
- Secrétariat juridique
- Secrétariat touristique

* Formation en bureautique:

D.O.S., Word Perfect, D Base III, Lotus 1-2-3, Ventura, Bedford.

* Service de placement efficace:

Plus de 96% des finissantes ont un emploi quelques semaines après la fin de leurs études.

* Programme admissible à l'aide financière du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Science

Visite et information à 10 heures les samedis: 20 janvier 1990, 17 février 1990, 10 mars 1990 et 7 avril 1990. Pour plus d'information, écrivez ou téléphonez à:

COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS

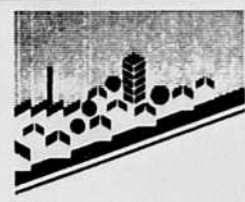
400, RUE HÉRIOT, DRUMMONDVILLE, (QUÉ.), J2B 1B3 — TÉL. (819) 477-3113

Jacques Scalzo
DIRECTEUR GÉNÉRAL

7927



Photo La Tribune, archives



CLSC «SOC»

AVIS D'ÉLECTION POUR UN (1) POSTE DE REPRÉSENTANT DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.L.S.C. «SOC»

DATE D'ÉLECTION: 21 FÉVRIER 1990

ENDROIT: 50, CAMIRAND, SALLE 213A, SHERBROOKE

HEURE: DE 13:00 À 17:00 HEURES

FIN DES MISES: LE 6 FÉVRIER 1990, AVANT

EN CANDIDATURE: 16:30 HEURES

Les personnes éligibles doivent avoir reçu des services au C.L.S.C. depuis moins de deux (2) ans.

Les personnes intéressées à poser leur candidature peuvent se procurer un bulletin de présentation au bureau de la direction générale du C.L.S.C. et le retourner dûment complété, au même endroit.

Jaime Borja,
Président d'élection

9885

Le burinage, une opération efficace pour éloigner les voleurs.

Le président des fêtes du 125e de Coaticook content d'avoir fait beaucoup avec peu

Christian CARON Coaticook

«Avec le minime budget dont disposait le comité, je pense que nous pouvons être fiers de la réussite des fêtes du 125e anniversaire de la ville de Coaticook».

Le président du comité des fêtes du 125e, Denis Maurais, résume de cette façon le bilan des activités tenues à Coaticook, au cours de l'année 1989 et qui se sont clôturées dimanche dernier par un brunch où étaient présentes un peu plus de 200 personnes. Incidemment, c'est à cette occasion que les convives pu voir la bande vidéo réalisée dans le cadre des festivités du 125e.

Implication graduelle

«Il est évident qu'avec un budget de quelques dizaines de milliers de dollars il aurait été possible d'en faire davantage. Je pense par exemple à la petite municipalité de Ste-Victoire qui, dans le cadre de son 100e anniversaire, a consacré une somme de 40 000 \$ pour les diverses festivités», de faire remarquer Denis Maurais. Selon lui, dans les circonstances, le 125e de la municipalité de Coaticook a été souligné de belle façon.

«Au début, les gens ne se sentaient pas tellement impliqués par cette manifestation mais au fur et à mesure que la publicité s'intensifiait les gens ont embarqué plus à fond. Le souper des anciens maires et conseillers (des 25 dernières années) a, par exemple, été un retentissant succès» de confier le président des fêtes.

M. Maurais n'a également que des éloges pour les membres composant le comité. «Nous étions qu'un petit groupe de sept personnes mais il nous a fallu faire vite et ce avec des moyens financiers très restreints» de répéter M. Maurais.

Cassette

Denis Maurais estime à près de 75 le nombre de cassettes (du 125e) vendues jusqu'ici. Dès que les gens seront mieux informés sur le contenu du vidéo, la vente devrait augmenter considérablement, selon le principal intéressé.

RABAIS 75% JUSQU'À



Profitez des rabais sensass sur les jouets et jeux maintenant disponibles chez Radio Shack

Jouets pour les jeunes de tout âge

- 18% de rabais. Robot banquier. 60-2261. Cour. 15.95 ... 12.95
- 33% de rabais. Microphone de star. 60-2262. Cour. 29.95 ... 19.95
- 1/2 PRIX. Prise de décision. 60-1008. Cour. 12.95 ... 6.47
- 33% de rabais. Orgue programmable. 60-1091. Cour. 29.95 ... 19.95
- 33% de rabais. Putting partner. 60-2310. Cour. 29.95 ... 19.95
- 30% de rabais. Éliminateur de tension. 60-8020. Cour. 9.95 ... 6.95
- 40% de rabais. Trousse de toilette. 60-8900. Cour. 9.95 ... 5.95
- 15% de rabais. Nécessaire de toilette. 60-8901. Cour. 19.95 ... 16.95

Les jeux éducatifs de détente qui donnent l'avantage à vos enfants!

- 14% de rabais. Ordinateur éducatif. 60-1095. Cour. 34.95 ... 29.95
- 28% de rabais. Instructeur de maths. 60-2331. Cour. 34.95 ... 24.95
- 25% de rabais. Show and Learn. 60-2328. Cour. 19.95 ... 14.95
- 28% de rabais. Spell Master. 60-2332. Cour. 34.95 ... 24.95
- 20% de rabais. Dactylo. 60-2333. Cour. 49.95 ... 39.95
- 7% de rabais. SpellMaster. 60-8301. Disponible en français et anglais. Courant 64.95 ... chac. 59.95
- 28% de rabais. Spell & Math. 60-8332. Cour. 34.95 ... 24.95
- 33% de rabais. Prof de dessin. 60-9118. Cour. 59.95 ... 39.95
- 30% de rabais. Voyager. 60-8310. Cour. 99.95 ... 69.95

Jeux à LCD format de poche

- 23% de rabais. Avion et char. 60-2196. Cour. 16.95 ... 12.95
- 65% de rabais. Sauvetage spacial. 60-2229. Cour. 12.95 ... 4.53
- 23% de rabais. Jeu de route. 60-2222. Cour. 16.95 ... 12.95
- 23% de rabais. Piste de course. 60-2225. Cour. 12.95 ... 9.95
- 23% de rabais. Space Alien. 60-2230. Cour. 16.95 ... 12.95

- 15% de rabais. Fireaway II. 60-2231. Cour. 19.95 ... 16.95
- 13% de rabais. Space Alien de table. 60-2232. Cour. 22.95 ... 19.95
- 13% de rabais. Baseball de table. 60-2233. Cour. 22.95 ... 19.95
- 26% de rabais. Football de table. 60-2234. Cour. 22.95 ... 16.95
- 16% de rabais. Pinball. 60-9116. Cour. 29.95 ... 24.95

Autos et camions téléguidés

- 75% de rabais. Super camion. 60-1085. Cour. 14.95 ... 3.73
- 1/2 PRIX. Silver Fox. 60-2308. Cour. 12.95 ... 6.47
- 40% de rabais. Super chasseur F-19. 60-2305. Cour. 9.95 ... 5.95
- 35% de rabais. Camion à benne. 60-2309. Cour. 19.95 ... 12.95
- 1/2 PRIX. Camion. 60-2361. Cour. 6.95 ... 3.47
- 1/2 PRIX. Basculante. 60-2392. Cour. 7.95 ... 3.97

Bolides, camions et vedette télécommandés

- 40% de rabais. Ferrari. 27 MHz (60-4034), 49 MHz (60-4035). Courant 49.95 ... chac. 29.95
- 20% de rabais. Tout terrain. 60-4073. Cour. 49.95 ... 39.95
- 1/2 PRIX. Camion tout terrain. 60-4031. Cour. 24.95 ... 12.47
- 33% de rabais. Bolide 911. 27 MHz (60-4032), 49 MHz (60-4033). Courant 29.95 ... chac. 19.95
- 25% de rabais. Turbo Z. 60-4037. Cour. 79.95 ... 59.95
- 23% de rabais. White Tiger. 60-4038. Cour. 129.95 ... 99.95
- 1/2 PRIX. Lamborghini. 60-4051. Cour. 19.95 ... 9.95
- 25% de rabais. Camion 4x4. 27 MHz (60-4057), 49 MHz (60-4067). Courant 79.95 ... chac. 59.95
- 33% de rabais. Véhicule des sables. 60-4065. Cour. 29.95 ... 19.95
- 20% de rabais. Véhicule Turbo. 60-4069. Cour. 99.95 ... 79.95
- 11% de rabais. Vedette motopompe. 60-4072. Cour. 89.95 ... 79.95

- 25% de rabais. Turbo à ailerons. 60-4075. Cour. 79.95 ... 59.95
- 23% de rabais. Bolide Red Arrow. 60-4077. Cour. 129.95 ... 99.95
- 15% de rabais. Le Golden Arrow. 60-4080. Cour. 199.95 ... 169.95

Pistes de course sensass

- 33% de rabais. Piste de compétition. 60-9119. Cour. 59.95 ... 39.95
- 33% de rabais. Piste grand prix. 60-1089. Cour. 29.95 ... 19.95

Des jeux électroniques pour tous

- 20% de rabais. Répétition de poche. 60-2152. Cour. 14.95 ... 11.95
- 40% de rabais. Bataille navale. 60-2235. Cour. 49.95 ... 29.95
- 7% de rabais. Hockey. 60-1099. Cour. 39.95 ... 36.95
- 33% de rabais. Groupe de 12 jeux. 60-2159. Cour. 29.95 ... 19.95
- 33% de rabais. Échecs. 60-2203. Cour. 59.95 ... 39.95
- 23% de rabais. Poker. 60-2351. Cour. 12.95 ... 9.95
- 23% de rabais. Blackjack. 60-2353. Cour. 12.95 ... 9.95

Le solde expire le 31 janvier 1990

Tous les articles sont ceux du magasin seulement, et peuvent ne pas être disponibles partout. Par contre, chaque magasin Radio Shack a de nombreux articles en solde à prix spéciaux. Désolé, aucun bon de réduction différée. Nous nous réservons le droit de corriger les fautes de frappe. Les piles ne sont pas incluses.

LE SEUIL

SERVICE D'AIDE AUX HOMMES EN DIFFICULTÉ DE COUPLES

821-2420

Radio Shack

DIVISION INTERTAN CANADA LTEE

Le magasin Radio Shack ou un détaillant participant sont dans les pages blanches

Régions

Domtar investit pour une meilleure qualité de papier

Michel MORIN Windsor

De façon à maintenir sa position sur le marché américain, où les concurrents jouent férocement du coude, la société Domtar s'est associée à l'expertise de la compagnie américaine Pfizer pour produire du carbonate de calcium, un produit utilisé dans la fabrication du papier fin.

Un atelier de fabrication, nécessitant un investissement de «quelque

millions \$» selon Emile Audy, directeur de l'environnement chez Domtar, sera donc construit sur le site de la nouvelle usine Domtar.

Cette autre composante de l'immense complexe de fabrication de papier fin sera localisée près du four à chaud. Cette localisation est stratégique car le four à chaud produit du gaz carbonique, un des éléments qui entrent dans la fabrication de carbonate de calcium.

L'usine sera construite et éventuellement opérée par la compagnie

Pfizer. Selon ce qu'il a été possible d'apprendre, au moins une dizaine de travailleurs trouveront de l'emploi à cet atelier de fabrication. Et il est semble-t-il dans les us et coutumes de la compagnie américaine d'embaucher des travailleurs locaux.

Le directeur de l'environnement chez Domtar soutient que le carbonate de calcium demeure une substance relativement facile à produire à l'état brut. Le problème, car il y en a un, se situe notamment au niveau de la qualité du produit recherché.

Or, Domtar ne possède pas l'expertise lui permettant de produire cette qualité de substance chimique, d'où l'appel lancé à Pfizer.

Résistance accrue

Le carbonate de calcium, obtenu d'un mélange de chaux vive et de gaz carbonique, confère au papier fin une résistance accrue, de même qu'une meilleure qualité générale. Son apparence visuelle s'en trouve aussi améliorée.

«En 1988, rappelle Emile Audy,

on retrouvait cette substance dans 26 pour cent du papier fin livré sur le marché américain. Nous estimons qu'en 1998, ce pourcentage augmentera à plus de 50 pour cent. Si Domtar veut conserver sa position sur l'échiquier, elle doit dès maintenant songer à intégrer ce produit dans la fabrication du papier.»

Seulement une dizaine de papeteries possèdent cette expertise en Amérique du Nord. Domtar devrait donc joindre leurs rangs dans quelques mois.

Qui plus est, la réalisation de ce projet permettra à Domtar de récupérer une bonne partie des gaz carboniques qui sont présentement dissipés dans l'atmosphère.

Le coût total de l'investissement n'est pas encore connu, les pourparlers entre les deux compagnies n'étant pas encore terminés.

Travaux de démolition de la vieille usine poursuivis au printemps

Windsor (MM)

En raison des risques que représente pour les travailleurs la présence de neige au sol, les travaux de démolition de la vieille usine Domtar, à Windsor, ont été interrompus. Ils ne reprendront que dans quelques mois, dès que l'hiver aura tiré sa révérence.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, Emile Audy, directeur de l'environnement chez Domtar. Selon lui, seul l'aspect de sécurité des travailleurs a été pris en considération pour décréter la fermeture du chantier de démolition.

La firme privée Beaver, qui a obtenu de Domtar un des deux contrats de démolition, a estimé que ses employés risquaient beaucoup en travaillant dans des conditions hivernales. Le contremaître de Beaver a rencontré les autorités de Domtar et devant les faits exposés, les deux parties se sont entendues pour suspendre les travaux.

Aucune pénalité ne sera imposée à la firme privée, soutient Emile Audy.

Arrêt forcé par le retard

«Les travaux devaient être menés à compter du printemps dernier pour se compléter avant l'apparition des premières neiges. Or, l'entrepreneur accuse un retard et il n'est pas facile pour lui de poursuivre les opérations sous la neige, commente le directeur de l'environnement. Les risques pour les travailleurs sont bien présents. Sur le chantier de démolition, il est possible que des tiges de fer soient couvertes de neige. Compte tenu que le sol est glissant, un employé pourrait perdre pied et tomber sur une de ces tiges de fer. Les blessures pourraient être sérieuses. Nous avons donc accepté d'un commun accord de reporter les travaux au printemps.»

Autre élément à considérer, la présence de neige sur le site de l'ancienne usine occasionne des débours supplémentaires à l'entrepreneur qui doit, avant de poursuivre ses opérations, s'assurer de nettoyer le chantier pour réduire les risques d'accident.

A ce chapitre, Domtar dit posséder un contrat qui la protège contre

toute dérouté de l'entrepreneur. Ainsi, la société s'est fait remettre, lors de l'attribution du contrat, un bon de garantie de 2 millions \$.

«Je ne pense pas que la firme Beaver connaisse des problèmes financiers et je ne crois pas qu'elle ait lancé un appel au secours à qui que ce soit. Il est possible qu'elle s'associe de temps à autre un sous-contractant. Mais de toute façon, c'est le dernier de nos soucis. Nous nous sommes prémunis en signant le contrat. Dans le cas présent, l'arrêt des travaux est justifié par une question de sécurité, un point c'est tout.»

Le contrat qui lie les parties stipule que l'entrepreneur, avant de remettre le site à la société Domtar une fois les travaux effectués, s'engage à imperméabiliser le sol et à épandre de la terre pour éventuellement semer du gazon.

Autre chantier

Outre les travaux de démolition effectués et maintenant interrompus au moulin Watopéka, un autre chantier de démolition s'est récemment élevé au moulin St-François. A cet autre endroit, c'est la machine à papier numéro 1 qui fait l'objet de démantèlement.

Il y a quelques mois, Domtar a lancé un appel d'offres pour effectuer ces travaux. Et c'est un entrepreneur local qui a obtenu le contrat.

Contrairement au premier chantier, les travaux, qui se déroulent à l'intérieur, se poursuivent rondement.



Salon de la Mariée

7-8-9-10 février 1990

TOUT CECI À LA BOUTIQUE

LE CACHE POT

Tirage parmi tous les visiteurs

Boutique du voyage
Bon d'achat de \$200

Tirage parmi les futurs mariés:

Lauréat Richard Logements
Réduction de \$1000 sur votre loyer

Beaucoup d'autres cadeaux pour les futurs mariés.

Venez rencontrer des représentants de compagnies qui seront sur place pour mieux vous expliquer leurs produits. Et ce pour vous aider à prendre les meilleures décisions dans vos achats. Profitez-en pour obtenir tous les renseignements concernant notre «liste de cadeaux».

9701

Les **Tourelles** 3025, rue King ouest, Sherbrooke

ON S'OCCUPE *tout spécialement* DE VOUS



BEURRE D'ARACHIDE SQUIRREL 500 g

99¢



LONGES DE PORC FRAIS
Bout des côtes Environ 1.4 kg

88¢

1.94 \$/kg



BROCOLI
Produit de la Californie Grosseur 14 Ch.

1,09



Margarine La Québécoise
FAITE D'HUILE VÉGÉTALE À 100%
MADE FROM 100% VEGETABLE OIL

1,19

MARGARINE MOLLE LA QUÉBÉCOISE 907 g

- | | |
|--|---|
| <p>WICKHAM
Marché Rosaire Mathieu Inc.
859, rue Principale</p> <p>WEEDON
A. R. Dumas Inc.
334, rue St-Janvier</p> <p>DRUMMONDVILLE
Epicerie Irénée Fleury
143, rue St-Damien</p> <p>AYER'S CLIFF
Marché G.D. Houde Inc.
1118, rue Main</p> <p>WATERVILLE
Supermarché Néron Entr.
143, rue Compton Est</p> | <p>COMPTON
Marché Laurent Bourgault Entr.
8, rue Hatley</p> <p>SHERBROOKE
Marché Therrien inc.
46, rue King Est</p> <p>SAWYERVILLE
J.A. Lowry Ltée
2, rue Cookshire</p> <p>ROXTON POND
Marché Paquette Entr.
806, rue Principale</p> <p>MAGOG
Marché D.L. Entr.
1259, rue Principale Est</p> |
|--|---|
- ST-GERMAIN DE GRANTHAM**
Yvon Lambert inc.
291, rue Notre-Dame

VENTE

DE JANVIER

40%
sur tous les habits de neige

50%
sur les collections ESPRIT, MEXX, POLO, RALPH LAUREN

30%
Mitaines, tuques et accessoires

50% Lots d'habits de neige, robes OCEAN PACIFIC Gaytogs, etc...

***20%** SUR TOUS LES PRODUITS DE BASE



clément

564-7881

3025 King Ouest, Sherb.

Du 15 au 20 janvier 1990




Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Le texte prévaut sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.

Régions

Camionneur de Wotton encore hospitalisé six jours après un accident aux États-Unis

Pierre SAINT-JACQUES Sherbrooke

Michel Trudeau, âgé de 22 ans, un camionneur de Wotton, repose dans un état stable au Eastern Maine Medical Center, aux États-Unis, où il a été traité pour des blessures subies lors d'un accident de la route.

L'accident est survenu jeudi matin, le 11 janvier dernier, vers 09h00, sur l'autoroute 95, non loin de la sortie 46, à Bangor, dans l'État du Maine.

M. Trudeau assurait le transport d'un chargement de véhicules aplatis, empilés les uns sur les autres, déposés sur une plate-forme et destinés à une fonderie américaine, quand la charge passablement élevée a déséquilibré la plate-forme, arraché les attaches et désarçonné le routier qui s'est retrouvé coincé entre la cabine du tracteur et une rampe de protection de l'autoroute.

Il n'y a pas eu d'autre véhicule impliqué dans cette embardée ni d'autre blessé que M. Trudeau.

Transféré au CHUS

M. Adrien Lemieux, un ami de la famille, a indiqué en fin d'après-midi, hier, que Michel serait admis aujourd'hui au CHUS après un voyage en ambulance d'une durée de six heures environ.

Un autre ami, M. François Coutier, tout comme M. Lemieux et son

épouse, a visité le blessé en fin de semaine.

«Nous lui avons rendu visite en fin de semaine. Il marchait un peu mais il ne se sentait pas bien. Il était branché à trois appareils dont un qui aspire l'eau infiltrée dans un poumon, un autre qui nettoie l'estomac et un autre, relié au système rénal. Il a subi des blessures internes», a raconté à La Tribune, hier, M. François Cloutier.

La famille de M. Trudeau, qui est célibataire, est à son chevet. Il s'agit de son père, sa mère et sa soeur.

Dès que le camionneur blessé serait en état de supporter un voyage, il était convenu de son transfert du Eastern Maine Medical Center au CHUS où il poursuivra sa convalescence. Ce transfert se fera aujourd'hui.

Le camionneur a subi des blessures internes à la rate et aux poumons.

Il faut dire qu'entre l'hôpital du Maine et la région de l'Estrie, c'est un voyage de plus de 400 kilomètres. Les médecins des deux hôpitaux avaient déjà établi une communication et ils avaient convenu qu'il fallait cinq à six jours de traitements à M. Trudeau avant qu'il puisse entreprendre un voyage.

De l'aide

À la suite de l'accident, M. Trudeau a reçu l'aide d'un bon samaritain des Forces armées canadiennes, M. Serge Côté, cantonné au Maine,

qui a entre autres démarches servi d'interprète au camionneur québécois.

Depuis ce qu'il est convenu d'appeler la saga Richard Bilodeau, le camionneur de Coaticook impliqué dans un grave accident à la fin du mois de novembre 1989, aux États-Unis, il s'agit du premier accident de la route impliquant un autre camionneur de la région.

Et il y a un parallèle intéressant à faire entre les deux affaires car, a souligné avec force M. Adrien Lemieux, «malgré ses douleurs, ses souffrances, Michel a reçu un bon support moral des autorités policières, médicales, des camionneurs, du soldat canadien; des camionneurs lui ont apporté des casquettes et des mots d'encouragement; si nous désirons faire connaître l'accident de Michel, c'est un peu pour montrer l'autre côté de la médaille; il a été merveilleusement traité».

Michel Trudeau a fêté ses 22 ans, le 13 janvier. C'était le lendemain de l'accident et de son hospitalisation. Il a été l'objet de plusieurs marques d'attention.

Pavillon multifonctionnel

117 500 \$ déjà recueillis par la Société d'agriculture d'Arthabaska

Pierre Hébert Victoriaville

L'objectif ambitieux de la Société d'agriculture d'Arthabaska d'amasser une somme de 200 000 \$ en l'espace de 15 jours semble en bonne voie de se réaliser. En effet, les responsables de l'organisme avaient déjà recueilli, hier matin,



Jean-Pierre Laroche

un montant de 117 500 \$ dans le cadre de la levée de fonds reliée au pavillon multifonctionnel situé à Victoriaville.

Le secrétaire-gérant de la Société d'agriculture d'Arthabaska, Jean-Pierre Laroche, était tout simplement emballé des résultats obtenus. «L'argent rentre encore. C'est un véritable envoiement pour le monde agricole. La participation massive des gens démontre que le bâtiment multifonctionnel était désiré de tous», a précisé M. Laroche.

Au rythme où se déroule les choses, le secrétaire-gérant de la société d'agriculture se dit assuré que l'objectif de 200 000 \$ sera dépassé. Le montant amassé servira notamment à défrayer une partie des équipements agricoles qui seront à l'intérieur de l'édifice.

Location des allées

La location d'allées simples comme principale source de financement est presque complétée. En effet, les responsables avaient loué au moment d'écrire ces lignes près de 17 allées pour un total de 104 100 \$. Deux autres voies d'accès étaient sur le point d'être louées, lors de la conversation téléphonique, alors que trois allées

restaient encore sans locataire. Le total de cette démarche originale devrait permettre de recueillir la somme de 150 000 \$.

Soulignons que la location de ces espaces variant de 1 000 \$ à 20 000 \$ est valide pour toutes les manifestations agricoles qui se tiendront dans le pavillon, et ce pour une période de dix ans. Par ailleurs, les locataires seront bien identifiés par des panneaux qui seront situés aux extrémités de leur voie d'accès.

Prolongation de la levée de fonds

D'autre part, la sollicitation dans le milieu devrait compléter le manque à gagner pour atteindre l'objectif de 200 000 \$. M. Laroche a précisé que la levée de fonds devant se terminer vendredi sera prolongée de quelques jours afin de permettre aux différents organismes participant à l'initiative de compléter la porte à porte.

Le secrétaire-gérant de la Société d'agriculture d'Arthabaska ajoute que ce volet s'annonce déjà un succès. Plusieurs personnes qui ne sont pas impliquées dans le monde agricole ont donné des contributions fort appréciables, a souligné M. Laroche.

Le conseiller Simard croit que le conseiller Blais exerce une vengeance contre lui à Deauville

Yvon ROUSSEAU Deauville

Le conseiller municipal de Deauville Robert Simard croit que le conseiller Robert Blais, responsable de l'urbanisme, a voulu exercer une vengeance contre lui, en apportant une modification imprévue et non demandée par les contribuables, rue Simard, ce qui le prive de pouvoir utiliser à sa guise une tranche de 30 pieds de largeur de son terrain, en bordure de la pointe du ruisseau Rouge.

«Si j'ai inscrit mon nom au registre, afin de demander la tenue d'un référendum sur les règlements de zonage et de lotissement, de poursuivre M. Simard, c'est parce que je m'opposais, à l'instar de la presque totalité des autres signataires, à ce qu'une partie du parc de la plage, rue Côté, devienne un espace prévu pour la construction domiciliaire».

«M. Blais semble s'être dit, s'il veut des espaces verts, il va en avoir, de commenter M. Simard, après avoir constaté que les projets de règlements de zonage et de lotissement déposés la semaine dernière au conseil par M. Blais prévoyaient la préservation d'une bande de terrain de 30 pieds, à la pointe du ruisseau Rouge, des deux côtés du cours d'eau».

La résidence de M. Simard est si-

tuée rue Simard et son terrain est affecté par cette bande de protection, sur laquelle il est interdit de construire, même si le propriétaire peut continuer à jouir de la partie de terrain visée.

Le conseiller Simard a voulu se garder du temps pour étudier les nouveaux règlements et leurs effets, avant de commenter la situation. Il l'a fait au cours d'un entretien, hier avant midi.

Une vengeance

«Ca ne tient pas, cette histoire-là», de poursuivre M. Simard, qui conclut que c'est parce qu'il s'est prononcé contre l'adoption des deux premiers projets de règlements de zonage et de lotissement que M. Blais a voulu se venger, en apportant des modifications supplémentaires.

M. Simard entend faire valoir ses arguments lors de l'assemblée d'information prévue à l'intention de la population, pour le 29 janvier prochain, à l'hôtel de ville. «Je vais livrer mon opinion et demander des modifications aux règlements», a-t-il ajouté.

De plus, il est bien déterminé à s'opposer à l'adoption des règlements modifiés, lorsque ces derniers seront présentés pour approbation au conseil municipal.

Règlement sur le port d'armes blanches à Bromptonville

Huguette HÉBERT Bromptonville

Le conseil municipal de Bromptonville a déposé un avis de motion en prévision de l'adoption d'un règlement concernant le port d'armes blanches, et il demande de plus au gouvernement fédéral de légiférer de façon à réduire la violence.

Le vœu des élus est qu'il soit «interdit à toute personne de se trouver dans un lieu public, une rue, un parc, une place publique, à pied ou dans un véhicule de transport public, en ayant sur soi ou avec soi un couteau, une épée, une machette ou un autre objet

similaire, sans excuse raisonnable».

Une amende de 100 \$ sera prévue pour toute violation de ce règlement.

Le maire Clément Nault a expliqué qu'il s'agissait là d'une action préventive. «La violence augmente, explique-t-il. Il est vrai qu'à Bromptonville, il n'y a jamais eu de crimes commis avec une arme blanche, mais mieux vaut prévenir que guérir.»

Lettre à Ottawa

Au cours de la même séance, les élus de Bromptonville ont approuvé à l'unanimité l'envoi d'une lettre au gouvernement fédéral, l'enjoignant de s'opposer activement à «la violence sous toutes ses formes»,

Une lettre de la municipalité sera envoyée au ministre fédéral de la Justice pour demander au gouvernement canadien de légiférer au sujet du contrôle des armes à feu, et de réfléchir sur la violence des émissions présentées à la télévision.

Des copies conformes du texte seront envoyées au député fédéral de Richmond-Wolfe, Yvon Côté, ainsi qu'au Comité conjoint de l'école Polytechnique de Montréal.

«Le massacre de quatorze jeunes femmes à l'école Polytechnique de Montréal, affirme Clément Nault, est l'événement qui a le plus tristement marqué l'actualité du Québec, en 1989. Nous désirons nous joindre aux

70 000 personnes qui ont déjà signé la pétition du Comité conjoint de Polytechnique, et qui exigent, du fédéral, le contrôle des armes à feu». Le maire se dit profondément affligé par «cet acte d'un déséquilibre d'un jour» qui a si inexorablement anéanti les espoirs de 14 jeunes et de leur famille.

M. Nault est aussi préoccupé par le type d'émissions agressives présentées par le petit écran. «Chaque fois qu'il y a transmission de programmes à caractère violent, déclare le maire, on assiste à une recrudescence de brutalité tout à fait gratuite».

SPECIALS

AU SERVICE DU CULTIVATEUR

1000, WELLINGTON SUD, SHERBROOKE

562-9787



PUPPY CHOW
20 kg
Rég. 31.95 SPECIAL

26⁹⁵



DOG CHOW
20 kg
Rég. 27.95 Tx SPECIAL

24⁹⁵ Tx



CAT CHOW
12 kg
Rég. 26.95 SPECIAL

24⁹⁵ Tx



GRATUIT!
avec chaque achat de
format de 12 kg de
Purina-Cat Chow.

Calendrier
Purina Cat Chow
1990



CAT CHOW
4 kg
Rég. 8.95 SPECIAL

8⁹⁵ Tx

Ces spéciaux sont en vigueur du 15 janvier 1990 au 10 février 1990 ou jusqu'à épuisement des stocks.

AU SERVICE DU CULTIVATEUR

1000, Wellington sud
Sherbrooke

562-9787

BEAM

100\$
de RABAIS
sur BALAI
EB-38
et BOYAU
HO-50 ou HO-78
ÉLECTRIQUES
À L'ACHAT D'UN ASPIRATEUR
BEAM

CHEZ VOTRE
DETAILLANT

BEAM
PARTICIPANT.

C'est tellement plus facile!

centre de service **MS**

843, rue King ouest,
Sherbrooke,
569-7406

Régions

Protection contre les inondations

C'est à la MRC à prendre l'initiative, estime St-Roch

Gérald PRINCE Drummondville

Pour le député Jean-Guy St-Roch, c'est à la Municipalité régionale du comté de Drummond à prendre l'initiative dans la protection des rives de



Le député Jean-Guy St-Roch

la rivière St-François contre les inondations.

Au cours de la deuxième rencontre qui se tiendra demain soir à 19 h 30 à la MRC, M. St-Roch veut d'ailleurs remettre la confection d'un plan d'action et le cheminement du dossier entre les mains du comité in-

Le jeune homme trouve la sentence amère

Drummondville (GP)

Un jeune automobiliste de Montréal a trouvé amère hier la sentence de 30 jours de prison, imposée par le juge Yvon Sirois de la Cour du Québec à Drummondville.

Le 17 mars 1989, le jeune homme, au volant d'une auto qu'il savait volée, a été impliqué dans un accident sur l'autoroute 20 à la hauteur du Parc des Voltigeurs, près de Drummondville. Il a passé sept jours dans le coma, un mois à l'hôpital et subit encore physiquement les conséquences de cet accident. Le jeune conducteur a plaidé coupable hier à une accusation de recel d'auto volée. Pour la défense, le jeune homme avait été suffisamment puni par les blessures dans l'accident et méritait tout au plus une amende pour son incartade.

Le juge Sirois pense le contraire: «L'accident ne fait pas partie de la peine», déclare-t-il en ajoutant qu'une amende lui paraît illusoire dans ce cas. «Des peines trop légères encouragent la criminalité», a lancé le juge en condamnant le prévenu à 30 jours de prison et à une probation de deux ans.

EN BREF

BOIS-FRANCS

• Les élus favorisent Pentagraphe

Les élus de la municipalités de Victoriaville ont favorisé le groupe Pentagraphe pour la préparation des études préliminaires concernant le programme architectural de la Maison de la culture. L'offre de cette dernière était près de 5000 \$ inférieure à celle présentée par la firme Morin et Lemay de Victoriaville.

• 500 \$ pour «Bonjour printemps»

La municipalité de Victoriaville accorde un appui financier de 500 \$ pour la présentation de l'édition «Bonjour printemps» 1990 qui se déroulera le 6 mai prochain dans les rues de la corporation.

CENTRE DU QUÉBEC

• Adultes aux études

Le Cégep de Drummondville organise une rencontre d'information pour les adultes qui désirent entreprendre un programme d'études de jour à temps plein ou partiel à l'automne 1990. La rencontre est annoncée pour le mardi 23 janvier à 19 h 30 au local 1430. Le responsable de cette activité est Yvon Bibeau.

• Sculpture sur neige

Le premier carnaval des neiges de Drummondville, organisé par le Centre récréatif St-Jean-Baptiste, met sur pied un concours de sculpture sur neige. Les inscriptions se prennent avant le 5 février. Une séance d'information sera donnée par un sculpteur chevronné, Camilien Belhumeur, le samedi 27 janvier à 13 h 30, au pavillon de la 18ième avenue.

termunicipal, formé à cet effet en novembre par ses soins.

Pour M. St-Roch, le rôle de la MRC peut être déterminant pour trouver les meilleures décisions pour contrecarrer la montée des eaux et la formation d'embâcles de glaces sur la rivière. Lui, il se dit d'accord pour étudier les demandes de subventions et acheminer les informations au gouvernement du Québec.

Quant aux suggestions pour éviter d'autres inondations, le député trouve que la situation actuelle n'est guère encourageante. Aucun moyen n'a fait l'unanimité pour empêcher des embâcles de glace: ni l'épandage de sable, de cendres ou de sel sur la glace

ne sont efficaces tout en étant polluants, la présence d'un aérogeliseur est presque impossible et le dynamitage de la glace présente plus de danger avant que pendant un embâcle.

Que reste-t-il de tout cela? Un besoin de coordination entre les municipalités et les MRC, surtout avec celles qui sont en amont sur la St-François, pour prévoir les coups d'eau par Richmond, Bromptonville et Sherbrooke. Sont souhaitables aussi une meilleure coordination dans les municipalités riveraines de Drummond entre elles et plus d'information au public par la radio pour signaler les risques aux sauveteurs et aux sinistrés.



Clinique pour CESSER DE FUMER en 8 soirs
SOIRÉE D'OUVERTURE
MARDI
le 30 janvier 1990


CLINIQUE
Dimanche, le 4 fév. 90
au 8 fév. 90 à 19h30
Suivi le lundi, 12 fév. 90
et le mardi, 20 fév. 90

SEULEMENT 40\$

AUDITORIUM HÔTEL-DIEU DE SHERBROOKE
580, rue Bowen sud - Stationnement 5 - Porte 5
INSCRIPTION OBLIGATOIRE
569-4159 - LE SOIR: 562-8726/563-4924

GUYLAINE PEPIN

OPTOMETRISTE



Je vous invite à venir me rencontrer au Centre d'optique populaire au 321, rue Woodward à Sherbrooke, dans le même édifice que le bureau du Dr Grégoire, près de l'Hôtel-Dieu.

A nos bureaux nous offrons les services professionnels les plus complets concernant le verre de contact et la lunette.

Pour un rendez-vous, composez:
569-0682

NOUVELLE ADRESSE
321, RUE WOODWARD, SHERBROOKE

F. FARHAT
OPTICIEN D'ORDONNANCES

Le supermarché de la lunette



Un MAXI service pour un MINI prix

Nos meilleurs voeux pour la période des Fêtes

153 WELLINGTON NORD
SHERBROOKE, QUÉ., J1H 5B9, 563-4447

1749 Sherbrooke
MAGOG 868-0770

SUPER VENTE LE GRAND RENDEZ-VOUS DE LA FOURRURE 1990

jusqu'au 26 janvier 1990



PLUS DE 800 MANTEAUX

Prix incroyables: 400\$, 800\$, 1 000\$, 1 500\$ et plus

Inclus:
• taxe de vente • entreposage pour 1 an
• assurance pour 1 an • service Premier Fourrure

CENTRE DES CONGRES (HOTEL DELTA)
2655, King O, Sherbrooke
Du 17 au 26 janvier
OUVERT TOUS LES JOURS A COMPTER DE 10H00




PREMIER FOURRURE

Régions

Thetford Mines entend utiliser au maximum les produits à base d'amiante

Pierre SEVIGNY

Thetford Mines

Les dirigeants de la Ville de Thetford Mines entendent non seulement continuer à défendre l'amiante mais également à utiliser au maximum les produits à base de cette fibre.

Voilà, en substance, le commentaire émis par le maire Henri Therrien de Thetford Mines en réplique à une récente sortie du président et chef de direction de la société LAB Chrysotile, Jean Dupéré, qui disait souhaiter une meilleure collaboration

des différents intervenants du milieu de façon à pouvoir donner l'exemple ailleurs quant à l'utilisation de produits d'amiante.

M. Dupéré déplorait alors les résistances de plusieurs intervenants du milieu à utiliser des produits à base d'amiante. Il soutient que cette attitude est nuisible pour l'industrie du fait qu'il peut difficilement se servir de l'exemple de la région pour démontrer l'innocuité de l'utilisation de la fibre d'amiante.

Le président de LAB comprend d'autant plus mal cette situation que

la compagnie contribue largement au fardeau fiscal de plusieurs corporations municipales. Surtout que ces localités subissent aussi les contre-coups de la guerre contre l'amiante. M. Dupéré donnait alors l'exemple de la Ville de Thetford Mines qui utilise des tuyaux de plastique dans le cadre de ses travaux de réfection des infrastructures municipales au quartier Mitchell. «Ce n'est pas réjouissant.»

En réplique à ces affirmations, le maire Therrien affirme que la ville de Thetford Mines possède une politi-

que exigeant l'utilisation de tuyaux en amiante-ciment lors de travaux de canalisation. A cet effet, plus de 23 kilomètres de tuyaux en amiante-ciment ont été posés à Thetford Mines depuis près de trois ans. Il précise que l'achat de tuyaux en plastique est parfois nécessaire, uniquement pour une raison d'ordre pratique, notamment lorsque les dimensions ne concordent pas.

Le maire de Thetford Mines souligne également que la Ville favorise au maximum les autres produits d'amiante. «Nous avons exigé que tou-

tes les tuiles de l'Hôtel de ville soient enduites d'amiante tout comme les plaquettes de frein qui doivent être en amiante pour être apposées sur tous nos véhicules.»

Par ailleurs, M. Therrien dit attendre la fin de l'étude relative à l'asphalte-amiante avant d'utiliser ce produit dans les rues de la ville. Il rappelle que le Conseil a déjà adopté une résolution dans ce sens et qu'il n'attend plus que la confirmation concluante des essais actuels.

Le maire de Thetford Mines qua-

lifie de très regrettable les propos de M. Dupéré surtout, dit-il, dans un milieu qui favorise la concertation et l'unité depuis deux ans afin d'assurer un meilleur développement régional. D'ailleurs, il rappelle que ce sont les intervenants de la région qui sont à l'origine du dépôt de recommandations favorables au secteur de l'amiante dans le cadre du sommet de la Conférence socio-économique Chaudière-Appalaches.

Encore quelques semaines avant la mise en marche de l'usine de cogénération d'électricité et de vapeur

Pierre HÉBERT

Kingsey Falls

La mise en opération de l'usine de cogénération d'électricité et de vapeur pour les usines du groupe Cascades, à Kingsey Falls, représente une tâche délicate qui nécessite énormément de patience et d'attention. D'ailleurs, il faudra attendre encore quelques semaines avant de voir l'usine en fonction.

Le responsable des projets chez Cascades, Antoine Baril, a mentionné qu'il ne suffisait pas de tourner la clé de contact pour que le système se mette en marche. «Il faut procéder

par étape et il y en a plus de 80», a expliqué ce dernier.

Vibrations réglées

Par ailleurs, M. Baril a précisé que les problèmes de vibration enregistrés au cours des derniers jours sont désormais réglés.

«Il reste encore plusieurs ajustements à faire. Nous sommes dans la phase de démarrage et il faut valider chaque coordonnée. C'est très complexe», a ajouté le responsable des projets.

D'autre part, il souligne que l'usine avait été mise en marche pendant plus de deux heures au cours de la soirée de lundi. Outre certains ajus-

tements à apporter, il semble que cette expérience soit concluante.

Une équipe de cinq représentants de la firme de consultants américains, International system, est toujours sur place. Les intervenants inspectent attentivement chaque étape de mise en marche.

Il faudra attendre plusieurs semaines avant que l'usine puisse fonctionner à plein régime. Incidemment, les intervenants s'affairent à mettre en marche la première unité de cogénération d'une capacité de 10 mégawatts alors que l'assemblage de la seconde, d'une puissance identique, n'est pas encore complété.

Êtes-vous observateur?

Ces deux offres sont en apparence identiques. En réalité, il y a entre elles 15 petites différences.



**6 Croquettes Kentucky
1 frite
1 boisson gazeuse**

3 49\$

Vous avez jusqu'au 28 janvier 1990 pour présenter ce bon à tout Poulet Frit Kentucky participant.



**9 morceaux de
Poulet Frit Kentucky**

2 00\$
de rabais

Vous avez jusqu'au 28 janvier 1990 pour présenter ce bon à tout Poulet Frit Kentucky participant.

Mais au-delà de leurs différences, ces offres spéciales ont un point commun: elles sont alléchantes. Découpez ces bons et présentez-les à tout Poulet Frit Kentucky participant jusqu'au 28 janvier. Vous vous régalez.

20\$ en prix.

Jusqu'au 28 janvier, avec tout achat à l'un des Poulet Frit Kentucky participants, recevez 20 dollars électroniques échangeables aux Supermagasins Marché de l'Électronique.

Plus rien ne vous retient. Venez vite.



**MARCHÉ
DE L'ÉLECTRONIQUE**



**Poulet Frit
Kentucky**

QUAND ON PARLE POULET.

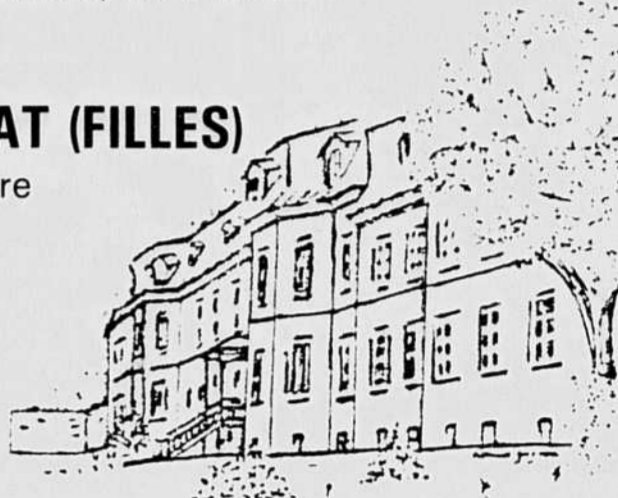
PENSIONNAT NOTRE-DAME-DE-LA-PRÉSENTATION

343, rue St-Jacques nord, Coaticook, J1A 2R2

PENSIONNAT-EXTERNAT (FILLES)

1re à 5e secondaire

Chez-nous, la 1re année du secondaire est accessible aussi aux élèves qui ont certains retards scolaires.



SÉANCES D'INFORMATIONS EXAMENS DE CLASSEMENT

1re secondaire

DIMANCHE: 14 janvier

SAMEDI: 20 janvier

13h00

SÉANCES D'INFORMATIONS INSCRIPTION

2-3-4-5e secondaire

DIMANCHE: 21 janvier

13h00

POUR ADMISSION: (819) 849-4833

BIENVENUE!

8292

«J'ai cessé de me cacher après avoir perdu 111 lb avec Nutri/Système»



Diane Wailionis

Le programme d'amaigrissement Nutri/Système comporte:

- perte de poids rapide, facile, sécuritaire et permanente
- surveillance individuelle par des professionnels
- aucune nécessité de compter les calories
- programme de modification fondamentale du comportement
- pas d'injection, pas d'attrape.

Notre cliente
DIANE WAILIONIS
a perdu 111 lb

PLUS DE 1 400 CLINIQUES DE PAR LE MONDE

nutri/système
cliniques minceur

3 SEMAINES pour seulement **49\$***

APPELEZ AUJOURD'HUI ET COMMENCEZ VOTRE PERTE DE POIDS

SHERBROOKE

823-7000

DRUMMONDVILLE

474-4151

* Comprend 3 semaines de service Nutri/Système. Ne comprend pas le coût des aliments Nutri/Système exclusifs, les journaux et le maintien. Valable aux centres participants. Nouveaux clients seulement. Prend fin le 3 février 1990.

9565